



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

TS/JCS

P.V. SECS 22

Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018

Ordre du jour :

1. Présentation de l'avant-projet de loi autorisant l'État à participer au financement des travaux de construction du « Südspidol »
2. Création d'une agence luxembourgeoise des médicaments et des produits de santé
3. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Baum, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen remplaçant Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Cécile Hemmen, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens

Mme Lydia Mutsch, Ministre de la Santé

M. Laurent Zanotelli, M. Raoul Zimmer, du Ministère de la Santé
Dr Jean-Claude Schmit, directeur de la Santé
Dr Elisabeth Heisbourg, directeur adjoint de la Santé

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Martine Mergen

M. Fernand Kartheiser, observateur délégué

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

- 1. Présentation de l'avant-projet de loi autorisant l'État à participer au financement des travaux de construction du « Südspidol »**

Madame la Ministre procède à une brève présentation du projet de loi, suivie d'une présentation PowerPoint par une collaboratrice du ministère, pour le détail de laquelle il y a lieu de se référer à ladite présentation, distribuée séance tenante et envoyée par courrier électronique.

Il est rappelé que les origines du CHEM remontent à l'année 1884 avec la création d'une première infirmerie à l'usine de l'ARBED à Dudelange.

Le CHEM fonctionne actuellement sur trois sites. Il est né de la fusion en 2004 entre l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette (ouvert en 1930) et l'Hôpital de la Ville de Dudelange (ouvert en 1901) et de la fusion en 2008 avec l'Hôpital Princesse Marie-Astrid de Niederkorn (ouvert en 1981).

Le Centre François Baclesse CFB (Centre national de radiothérapie), qui est un établissement hospitalier spécialisé à vocation nationale, a ouvert ses portes au public en l'an 2000 et est actuellement situé dans l'enceinte du CHEM. Le CFB prend en charge les patients relevant d'une indication de radiothérapie à visée curative ou palliative, dans un contexte pluridisciplinaire de cancérologie qui implique tous les établissements hospitaliers publics et privés.

Une étude effectuée en 2010 analysant sept scénarios différents (dont la rénovation des sites existants), selon leurs coûts d'investissement, les gains de fonctionnalité, les coûts d'exploitation ainsi que leurs bénéfices médicaux à long terme, a mis en évidence l'avantage substantiel d'une nouvelle construction.

Ainsi est né le projet « Südspidol » sur un site unique qui prévoit la construction d'un hôpital novateur, axé sur des soins médicaux personnalisés, la sécurité du patient, le « healing environment » et l'économie d'énergie.

Afin d'assurer une vision améliorée des soins hospitaliers, le nouveau Südspidol regroupera dans plusieurs pavillons, situés sur un seul site optimisé « Elsebrich » à Esch, tous les services hospitaliers du Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM), et comportera également dans son enceinte le Centre François Baclesse (CFB).

Situé à proximité immédiate du quartier Belval à Esch, le Südspidol bénéficiera d'une situation stratégique et centrale dans la région du Sud précise encore Madame la Ministre de la Santé.

Le site du nouvel hôpital se trouve dans l'actuelle zone industrielle entre le boulevard Charles de Gaulle et la rue Henri Koch à Esch/Alzette. Le bâtiment est intégré dans son environnement et ses différents segments sont entourés de vastes espaces extérieurs.

Situé sur le site Elsenbrich, à proximité immédiate du rond-point Raemerich, le Südspidol bénéficiera d'une situation centrale directement accessible tant par l'axe routier principal que par les transports publics et s'intégrera dans le paysage urbain de la ville d'Esch/Alzette.

Comme prévu par la loi relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière, toute nouvelle réalisation d'infrastructures hospitalières, dont le coût à charge du fonds hospitalier dépasse la somme de 40 000 000 euros, doit être autorisée par une loi de financement.

L'État participe à raison de 80% aux frais des investissements mobiliers et immobiliers de projets de nouvelle construction remplaçant des structures existantes, par le biais du fonds pour le financement des infrastructures hospitalières (fonds hospitalier).

Conformément à l'avis émis par la Commission permanente pour le secteur hospitalier (CPH), le projet de loi prévoit le financement par l'État de la construction du nouveau

Südspidol pour un montant maximal de 433 542 551 euros à l'indice 779,82 des prix de la construction du mois d'octobre 2017.

Par ailleurs, la subvention étatique maximale retenue tient également compte d'une réserve financière d'un montant de 10 062 870 euros pour les équipements médicaux immobiliers.

La concentration des 3 sites hospitaliers sur un site unique entraînera des synergies et des économies annuelles à hauteur de 15% sur les frais de fonctionnement actuels (réductions de contrats de transport, de maintenance, optimisation des ressources, etc.).

Le nouveau Südspidol se présente comme un projet innovant au niveau de l'organisation, de la conception et de la vision d'avenir. Se basant sur une vision de prise en charge et de santé publique à long terme, la stratégie du CHEM prévoit donc non seulement la construction d'un nouvel hôpital orienté vers l'avenir, mais surtout le développement d'un concept de médecine global pour la population de la région du sud.

Le projet peu conventionnel est symbolisé par son ergonomie et son identité. Le concept des bâtiments (pavillons) séparés prévoit :

- un bâtiment médicotechnique comprenant les urgences, un bloc opératoire, une polyclinique endoscopique, la radiologie et le centre national d'oxygénothérapie ;
- un bâtiment hôpital aigu avec les services de polyclinique, soins intensifs, maternité, hôpital de jour, lits de soins aigus ;
- un bâtiment centré sur l'oncologie médicale et le Centre national de radiothérapie, assurant des synergies entre ces structures. Ce bâtiment comprend également l'administration et le laboratoire ;
- un bâtiment centré sur la gériatrie, la psychiatrie et les services de rééducation assurant une ambiance de soins adaptée aux moyens et long séjours de ces patients.

Le nombre de lits s'élève à 583 au total.

Le futur Centre hospitalier Emile Mayrisch commencera à prendre forme en 2019 pour une ouverture prévue en 2023.

Le projet entend contribuer activement aux thèmes de l'innovation et de la durabilité d'un « hôpital vert ».

2. Création d'une agence luxembourgeoise des médicaments et des produits de santé

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Le Secrétaire-Administrateur,
Tania Sonnetti

La Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité
des chances et des Sports,
Cécile Hemmen